

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé pour l'exécution des travaux d'aménagement des espaces extérieurs de la ZAC "du Dauphiné" à Lyon 3°, trois marchés ont été passés, dont le marché n° 97-0888 N relatif au lot n° 3 éclairage public, attribué à l'entreprise Chabuel, pour un montant de 268 862,86 F TTC.

Or, au cours de la première séance d'essai d'éclairage du mur d'enceinte du fort de Montluc, il a été constaté que la luminosité était insuffisante ; il convient, par conséquent, d'augmenter de dix le nombre de projecteurs prévus initialement.

Ces prestations supplémentaires génèrent un surcoût de 68 179,28 F TTC représentant 25,35 % du montant du marché initial et la commission permanente d'appel d'offres, consultée quant à la passation d'un avenant, a donné un avis favorable le 17 mars 1998 ;

B - Propose de l'autoriser à signer un avenant au marché n° 97-0888 N souscrit par l'entreprise Chabuel pour un montant de 68 179,28 F TTC ; ledit marché sera ainsi porté à la somme de 337 042,14 F TTC et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit marché ;

Vu le marché n° 97-0888 N passé avec l'entreprise Chabuel ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres en date du 17 mars 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant au marché n° 97-0888 N souscrit par l'entreprise Chabuel pour un montant de 68 179,28 F TTC. Ledit marché sera ainsi porté à la somme de 337 042,14 F TTC.

2° - La dépense de 68 179,28 F TTC, à engager pour ces travaux, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations en régie directe - exercice 1998 - compte 605 210 - fonction 653 - opération 0090.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,